

Justification d'une adresse aux Etats-Unis et/ou d'un numéro de téléphone aux Etats-Unis

Nom du titulaire du compte _____

Numéro du compte principal _____

En complétant et nous retournant un formulaire W8-BEN, vous nous indiquez ne pas être citoyen ou résident des Etats Unis et ne pas être une US Person selon la loi fiscale américaine.

Les informations attachées à votre compte indiquent que vous possédez une adresse ou un numéro téléphone aux Etats-Unis.

Ces informations sont susceptibles de vous qualifier d'US Person en application de la loi fiscale américaine.

Aussi, pour confirmer votre statut de « non-US Person » nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer des informations complémentaires concernant cette adresse et/ou ce numéro de téléphone aux Etats-Unis.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir :

1. Compléter la partie A ; et
2. Compléter le « Test de Présence Substantielle » dans la partie B ci-dessous (si nécessaire) ; et
3. Selon le résultat du calcul en partie B, compléter la déclaration de la partie C ou D ci-dessous.
4. Merci de retourner cette déclaration complète et tous autres documents demandés, à votre agence habituelle.

PARTIE A – Adresse aux Etats-Unis / Explications relatives à un numéro de téléphone aux USA (Sélectionner ci-dessous)

1. Je dispose uniquement d'un numéro de téléphone aux Etats-Unis et ne dispose d'aucune adresse courrier aux Etats-Unis
2. Une de mes adresses est aux Etats-Unis

Si vous avez sélectionné le paragraphe 1 ci-dessus, merci de passer à la partie C, sinon merci de poursuivre en complétant la partie B.

PARTIE B – « Test de Présence Substantielle »

Un élément à prendre en considération pour déterminer le statut fiscal d'une personne est le nombre de jours pendant lesquels cette dernière a été présente sur le sol des Etats-Unis au cours de l'année en cours et des deux années précédentes..

Il est possible que vous ayez passé un nombre de jours significatifs aux Etats-Unis, vous conférant ainsi le statut d' US Person.

En raison de la présence d'une adresse aux Etats-Unis attachée à votre compte, nous vous remercions d'indiquer ci-dessous les éléments permettant de calculer votre temps de présence effective sur le sol des Etats-Unis.

Une personne étrangère sera considérée comme étant résidente fiscale américaine si elle remplit le **« Test de Présence Substantielle »** durant l'année civile. Ce test doit être réalisé chaque année au cours de laquelle la personne se trouve aux États-Unis.

Un individu est considéré comme substantiellement présent aux Etats-Unis s'il a été :

- Physiquement présent aux États-Unis pendant au moins 31 jours durant l'année en cours, et
- Physiquement présent aux Etats-Unis pendant 183 jours durant la période de 3 ans qui comprend l'année en cours et les 2 années précédentes, en prenant en compte :
 - (a) tous les jours durant lesquels cette personne était présente pendant l'année en cours,
 - (b) 1/3 des jours durant lesquels cette personne était présente pendant la première année précédant l'année en cours et
 - (c) 1/6 des jours durant lesquels cette personne était présente pendant la seconde année précédant l'année en cours.

Merci de compléter le tableau suivant en indiquant vos jours de présence aux Etats-Unis.

(Voir les instructions et les exemples dans l'annexe 1 de ce document avant de le compléter)

Année	Nbre jours total (A)	Calcul (B)	Jours à comptabiliser (C)
Année en cours			
Année précédente			
Année 2 ans avant l'année en cours			
Nombre de jour total de présence (D)			

Disclaimer: Les éléments demandés dans la partie B le sont uniquement à titre informatif. HSBC ne fournit pas de conseils légaux ou fiscaux. Aucune des informations présentes dans ce document ne peut être considérée comme un conseil. En cas de questions, vous devez vous adresser aux services fiscaux concernés ou à votre conseiller fiscal habituel, qui pourra vous guider en tenant compte de votre situation personnelle.

PARTIE C – Déclaration du statut de « non-US Person » (si le total de jours indiqué dans la case D est inférieur à 183)

Je certifie qu'en dépit du/des lien(s) avec les États-Unis indiqué(s) ci-dessus, je n'entre pas dans la catégorie des « US person(s) » au regard de la fiscalité aux États-Unis.

Je m'engage à vous informer à compter de tout événement ou changement de circonstances ayant une incidence sur mon statut de « non-US person(s) », dans un délai de 30 jours à compter de sa survenance et à vous remettre tout document que vous exigerez permettant de justifier mon/notre statut au regard de la fiscalité aux États-Unis.

Le titulaire du compte concerné, doit apposer sa signatures dans le tableau ci-dessous

Nom	Signature	Date
	Supprimer cette ligne	

PARTIE D – Statut d'US Person en raison d'une présence effective sur le sol des Etats-Unis supérieure à 183 jours (indiqué dans la case D)

Dans le cas où le nombre de jours indiqué dans la case D de la partie B est supérieur ou égal à 183, merci de nous fournir le document suivant dans un délai de 90 jours :

- **Formulaire W-9 (document de l'IRS « Internal Revenue Service », l'administration fiscale américaine)**

ANNEXE 1

Instructions pour compléter la partie B

1. Merci de compléter le tableau de la partie B en additionnant dans la colonne A le nombre de jours pendant lesquels vous avez été présent sur le territoire des Etats-Unis, et ce, pour l'année en cours, l'année N-1 et l'année N-2.
2. Appliquez la formule dans la colonne B.
3. Indiquez le nombre de jours à comptabiliser pour chaque année dans la colonne C.
4. Calculez la somme des valeurs de la colonne C et notez-la dans le cadre D.

Avant de compléter le tableau, reportez-vous au guide de l'annexe 2 qui vous indique les jours qui ne doivent pas être considérés comme des jours de présence effective aux Etats-Unis (jours exclus).

Année	Nbre jour total (A)	Calcul (B)	Nbre jours de présence effective (C)
Année en cours	A1	Si vous avez passé ou envisagez de passer moins de 31 jours au total aux Etats-Unis dans l'année en cours, indiquez 0 dans la case D, en bas de ce tableau et signez en section C	$A1 = C1$
Année dernière (N-1)	A2	$A2 \div 3 = C2$	C2
Année avant dernière (N-2)	A3	$A3 \div 6 = C3$	C3
Total de jours de présence effective (Case D)			$D = C1 + C2 + C3$

EXEMPLE (Calcul de la présence effective)

Si John Doe a été physiquement présent 120 jours aux Etats-Unis cette année, 90 jours l'année dernière et 60 jours l'année avant dernière, pour déterminer le nombre de jours de présence effective, il faut faire le calcul suivant :

- total des 120 jours de présence sur l'année en cours
- 30 jours pour l'année dernière (1/3 de 90), et
- 10 jours de l'avant dernière année (1/6 de 60)

Dans cet exemple, le total sur cette période de 3 ans est 160 (120 + 30 + 10) jours, M John Doe ne sera pas considéré comme un résident US selon le test de présence effective.

Année	Nbre jour total (A)	Calcul (B)	Nbre jours de présence effective (C)
Année en cours	120	120 / 1	120
Année dernière (N-*)	90	90 / 3	30
Année avant dernière (N-2)	60	60 / 6	10
Total de jours de présence effective (Case D)			160

ANNEXE 2

Jours de présence aux Etats-Unis:

Vous êtes considéré comme présent aux Etats-Unis les jours où vous avez été physiquement présent dans ce pays, à un moment d'une journée. Cependant, il existe des exceptions à cette règle. Ne pas compter les jours suivants aux Etats-Unis dans le calcul de présence effective :

- Jours où vous venait travailler aux Etats-Unis depuis votre domicile situé au Canada ou au Mexique, si vous effectuez ce trajet régulièrement.
- Jours où vous êtes sur le territoire US pour moins de 24 heures, quand vous êtes en transit entre deux destinations hors des Etats-Unis.
- Jours où vous êtes aux Etats-Unis en tant que membre d'équipage d'un navire étranger
- Jours où vous êtes dans l'impossibilité de quitter les Etats-Unis pour des raisons médicales survenues pendant votre séjour aux Etats-Unis.
- Jours où vous êtes ponctuellement aux Etats-Unis en tant que sportif professionnel pour participer à un événement sportif de charité.
- Jours où vous êtes dans une condition d'exception pour les particuliers (voir Nota Bene ci-dessous)

Pour les détails des conditions d'exception pour certains jours dans le calcul du test de présence effective décrit dans ce document, merci de consulter le site de l'IRS: <http://www.irs.gov/Individuals/International-Taxpayers/Substantial-Presence-Test>

Visas dispensés du « Test de Présence Substantielle »

Les clients détenteurs de certains visas américains sont dispensés du « Test de Présence Substantielle ». Des informations détaillées à ce sujet sont fournies ci-dessous.

Visa	Catégorie	Observations et exceptions
A	Fonctionnaire étranger	Comprend également les membres de la famille proche des fonctionnaires étrangers (conjoint et enfants non mariés âgés de moins de 21 ans résidant au domicile des parents).
F, J, M, Q	Étudiant	Les étudiants doivent attendre 5 années civiles avant de compter les 183 jours ; Il n'est pas nécessaire que les 5 années civiles soient consécutives ; une fois que le total cumulé de 5 années civiles est atteint durant la vie de l'étudiant après 1984, il ne pourra plus jamais être dispensé en tant qu'étudiant. Le statut de personne dispensée s'applique également au conjoint et aux enfants détenant un visa F-2, M-2, Q-3 ou J-2
	Non-étudiant	Les non-étudiants doivent attendre 2 ans avant de compter les 183 jours ; toutefois, si un étranger détenant un visa J ou Q a été présent aux États-Unis pendant une partie quelconque de 2 années sur les 6 années civiles précédentes avec un statut F, J, M ou Q, il ne pourra pas être dispensé durant l'année en cours et devra tenir compte des jours de l'année en cours dans le calcul de « présence effective ». Le statut de personne dispensée s'applique également aux membres de la famille proche détenant un visa J-2 ou Q-3
G	Employé d'une organisation internationale	Comprend également les membres de la famille proche des employés d'organisations internationales (conjoint et enfants non mariés âgés de moins de 21 ans résidant au domicile des parents).
O, P	Sportif professionnel	Doit résider provisoirement aux États-Unis en vue de participer à une compétition pour le compte d'une organisation caritative